

mandation qu'il a faite, parce que telles que je me rappelle et que je connais ces questions, surtout en ce qui se rapporte à la révision des tables des pensions totales, cela devient très technique et très embrouillé, de sorte que la plupart des gens à moins qu'ils ne connaissent la question à fond, ne peuvent se tenir au courant et il résulte que nous faisons fausse route. Nous ignorons ce qui s'est passé au cours des deux ou trois dernières années durant lesquelles nous vous avons présenté ces arguments, mais nous savons bien qu'en présentant nos arguments à la Commission Royale, à différents endroits au Canada, surtout à Toronto, celle-ci a fait rapport, et il est dans le sens que la Commission est d'avis que bien qu'aucun changement radical dans la table actuelle des invalidités soit indiqué ou désirable, il faudrait prendre les mesures nécessaires afin d'examiner et de reviser cette table, à la lumière de l'expérience des six ou sept dernières années, en portant une attention spéciale aux questions ci-avant discutées, aussi bien qu'à toutes les autres questions aux quelles il semblera bon d'apporter remède. Si l'on me permet de faire une recommandation, je vous demanderais qu'un sous-comité formé des médecins de ce comité fût nommé afin de discuter cet aspect de la révision des tableaux des invalidités, ainsi que l'usure des vêtements, de concert avec les experts, si vous aimez, de la Commission des Pensions, et je suis d'avis que nous pourrions régler cette question dans une heure et vous fournir un rapport. Naturellement, c'est à vous de décider. C'est tellement facile pour nous de trouver une solution à cette question si nous la discutons sérieusement. S'il faut que j'entre ici dans une longue discussion à ce sujet, je crains de ne pouvoir aller bien loin. Voici quelle est ma recommandation, messieurs. Que l'on nomme un sous-comité formé des médecins de ce comité, agissant de concert avec M. Dobbs et moi-même, de même qu'avec les experts de la Commission des Pensions. Nous pourrions discuter cette question et établir des calculs, en tant qu'il s'agit de la recommandation de la Commission des Pensions.

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie tous les deux, M. Dobbs et M. Myers. Vous serez encore les bienvenus devant nous et il me fait bien plaisir de demander au comité de nommer tout ce suite un sous-comité d'après votre recommandation.

Le président nomme MM. Ross, Sinclair, Chisholm et Caldwell afin d'agir conjointement avec MM. Dobbs et Myers et les experts de la Commission des Pensions, en ce qui a trait aux modifications suggérées.

M. CALDWELL: J'ai parlé hier de quelques modifications; je pense que je ferais peut-être mieux de les inscrire au procès-verbal, afin que le comité puisse les étudier plus tard.

M. PATON: J'aimerais avoir l'occasion de parler de quelques aspects des témoignages qui ont été présentés

Le PRÉSIDENT: Il est tard maintenant; nous vous entendrons demain matin.

M. CALDWELL: Vais-je être obligé de lire ces recommandations, ou si je vais simplement les remettre?

Le PRÉSIDENT: Remettez-les; cela suffira.

Les modifications proposées suivantes sont remises par M. Caldwell:

CHANGEMENTS RECOMMANDÉS À LA LOI DES PENSIONS

L'article 11 de la loi des Pensions sera modifié en insérant dans les paragraphes (a) et (aa) la teneur du paragraphe (a).

L'article 11 du chapitre 62 sera modifié en subdivisant le paragraphe un en deux sous-articles; le paragraphe 2 devient le paragraphe 3 et 3 devient 4. Il y a 6 paragraphes en tout.